

214C2076

FR0000121568-OP025-A07

6 octobre 2014

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat concurrente visant les titres de la société.

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 214C1892 du 12 septembre 2014

Le 6 octobre 2014, le projet de note d'information établi conformément à l'article 231-19 du règlement général par la société CLUB MEDITERRANEE en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé le 12 septembre 2014 par Société Générale, Natixis et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Gaillon Invest II¹ et de la société anonyme de droit portugais Fidelidade – Companhia de Seguros² (ci-après « Fidelidade »), a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Pierre Béal et Pascal de Rocquigny, mandaté par CLUB MEDITERRANEE comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I, 2° et 5° du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

¹ La société par actions simplifiée Gaillon Invest II est détenue à 100% par la société par actions simplifiée Holding Gaillon II, elle-même détenue à 100% par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l (laquelle est contrôlée au plus haut niveau par M. Guo Guangchang).

² Société anonyme de droit portugais contrôlée au plus haut niveau par Fosun International Limited (elle-même contrôlée par M. Guo Guangchang).